

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

CNG  
Centre national de gestion

**Délibération n° 2016-10 du 30 novembre 2016 fixant le tableau  
des emplois du Centre national de gestion pour l'année 2017**

NOR : AFSN1631006X

Le conseil d'administration du Centre national de gestion,  
Vu le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière, notamment ses articles 8 (3°), 13, 15 et 21 ;  
Vu l'avis du comité technique d'établissement en date du 22 novembre 2016 ;  
Vu le rapport présenté par la directrice générale du CNG ;  
Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Le tableau des emplois autorisés pour le CNG au titre de l'année 2017 est fixé à 116 équivalents temps plein travaillés (ETPT).

Article 2

La directrice générale du CNG est chargée de l'exécution de la présente délibération, qui sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité, à l'issue du délai d'un mois prévu au 3<sup>e</sup> alinéa de l'article 13 du décret susvisé du 4 mai 2007.

Délibéré le 30 novembre 2016.

Pour extrait certifié conforme :  
Pour le président du conseil d'administration :  
*La vice-présidente,*  
M.-S. DESAULLE